



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Extrait du registre des délibérations



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 14 mars 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET.

M. Jacques CHETAH a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN.

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à Mme Valentine TOFILI.

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sandrine LODS, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 19

Délibération n° 20/2023

Objet : Vote du budget 2023 – Budget annexe des ordures ménagères de la commune de Boulouparis.

- Vu la loi n° 77/744 du 8 Juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
 - Vu la loi n° 90-1247 du 29 Décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire,
 - Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le budget annexe 2023 des ordures ménagères de la commune de Boulouparis, dont la balance globale est arrêtée à la somme de **cinquante-sept millions six cent un mille deux cent soixante-seize (57 601 276) francs CFP** et mouvementée de la manière suivante :



Section	Sens	Chapitre	Intitulé chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
F	D	002	Résultat d'exploitation reporté	12 232 221	
F	D	011	Charges à caractère général	25 851 000	
F	D	65	Autres charges de gestion courante	15 000 000	
F	D	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	34 166	
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	794 000	
Total dépenses section de fonctionnement				53 910 387	
F	R	70	Ventes des services, du domaine et ventes diverses	30 000 000	
F	R	75	Autres produits de gestion courante	700 000	
F	R	77	Subventions exceptionnelles	23 210 387	
Total recettes section de fonctionnement				53 910 387	

Section	Sens	Opération/ Chapitre	Intitulé opération/Chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
I	D	221	Achat des bacs	3 690 889	
Total dépenses section d'investissement				3 690 889	
I	R	001	Résultat d'investissement reporté	2 896 889	
I	R	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	794 000	
Total recettes section d'investissement				3 690 889	
TOTAL DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES				57 601 276	

Article 2 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.



COMMUNE DE
Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie

<p><i>Le maire</i> Pascal VITTORI</p> 	<p><i>1^{er} adjoint</i> Karleinz CREUGNET</p> 	<p><i>2^{ème} adjointe</i> Valérie TRAHAN</p> 	<p><i>4^{ème} adjointe</i> Valentine TOFILI</p> 
<p><i>5^{ème} adjoint</i> Henri POIROI</p> 	<p><i>6^{ème} adjointe</i> Josiane LECHANTEUR</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND</p> 
<p><i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL</p> 
<p><i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH</p>	<p><i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER</p>
<p><i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI</p> 	<p><i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET</p>	<p><i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS</p>
<p><i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN</p>	

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....

Le maire
Pascal VITTORI



SUBDIVISION
ADMINISTRATIVE SUD

06 AVR. 2023

Contrôle de légalité

